



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

IMPORTANT!

Vous devez indiquer sur un plan ou une copie de votre certificat de localisation la zone qui fera l'objet de l'abattage d'arbres.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Prénom :		Nom :	
Numéro :	Rue :		
Ville :		Code postal :	
Numéro de lot (si terrain non construit) :			
Téléphone :		Courriel :	

RESPONSABLE DES TRAVAUX

Nom de l'entrepreneur :	
Téléphone :	
Date des travaux :	

JJ MM AAAA

LIEU DES TRAVAUX

Les travaux seront effectués à l'adresse du demandeur.

Sinon, veuillez fournir les coordonnées du lieu des travaux :

Numéro :	Rue :	Code postal :
----------	-------	---------------



DOCUMENTS JOINTS À VOTRE DEMANDE

- Autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (si requis)
- Copie de l'acte notarié (si vous êtes devenu propriétaire récemment)
- Plan à l'échelle indiquant la localisation des arbres, la grosseur et les limites du peuplement forestier
- Plan d'aménagement forestier approuvé par l'Agence de mise en valeur de la forêt privée
- Prescription agronomique
- Procuration (autorisation) du propriétaire (si requis)
- Tout autre renseignement et document nécessaire selon les exigences de l'article 40 du Règlement sur les permis et certificats (R -1090)

SIGNATURE

J'ai pris connaissance de la [réglementation et des normes d'implantation](#) en vigueur en lien avec mon projet.
Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts.

Date :

Signature du demandeur

JJ MM AAAA

CONSIGNES AU DEMANDEUR

- Renseignez-vous sur la réglementation et les normes en vigueur sur ville.mascouche.qc.ca/arbre.
- Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
- Réunissez les documents requis.
- Déposez votre demande au comptoir des permis de l'hôtel de ville (3034, chemin Sainte-Marie), du lundi au vendredi, de 8 h 15 à midi et de 13 h 15 à 16 h 30.

NOTES

La Ville de Mascouche se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet.

Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non valide.

Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débiter des travaux.

Les coûts du permis peuvent varier en fonction de votre demande.

COORDONNÉES

Service de l'environnement et du développement durable
environnement@ville.mascouche.qc.ca
450 474-4133, poste 1500